

Séance du 17 juillet 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laignillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Brau-Boirie à Mme Chabaud-Nadin, Mme Candillier à Mme Taïeb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Bensoussan.

-oOo-

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Association Harmonie bayonnaise

L'association Harmonie bayonnaise a organisé, le 1^{er} décembre 2013, le concert de la Sainte Cécile, avec la chorale Xaramela. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Saez, qui s'élève à 645,50 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Carpe diem théâtre

L'association Carpe diem théâtre a joué, le 6 décembre 2013 après-midi, une comédie intitulée « La mémoire de l'autre » dont les droits d'auteurs ont été cédés à l'occasion du

Téléthon. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Saez, qui s'élève à 428 €.

Compte tenu de l'objet de la manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Les seniors bayonnais

L'association Les seniors bayonnais a organisé, le 6 décembre dernier en début de soirée, un concert de chorales dans le cadre du Téléthon 2013. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Saez qui s'élève à 297,50 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Gela Ttiki

L'association Gela Ttiki a organisé, le 7 décembre dernier, le « téléthon danse 2013 » pour soutenir l'action de l'AFM Téléthon. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Saez qui s'élève à 706 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Crèche Luma Baiona

La crèche Luma Baiona a reconduit l'organisation d'un spectacle à l'attention des enfants, le dimanche 9 février 2014, dans le cadre de la Semaine de la petite enfance. La rentrée d'argent correspondante est intégrée au budget de fonctionnement de l'association, en vue de la construction de la future crèche. Elle souhaite être exonérée exceptionnellement du montant de la redevance d'occupation de mise à disposition de l'espace Saez qui s'élève à 314 €.

Compte tenu de ces circonstances particulières, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite crèche.

Association Aviron bayonnais football club

L'association Aviron bayonnais football club a organisé, le dimanche 2 mars 2014, un loto dont la recette a constitué une ressource supplémentaire. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Saez qui s'élève à 667 €.

Compte tenu des difficultés qu'elle traverse actuellement, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Inspection d'académie – Circonscriptions de Bayonne, Biarritz et Anglet

L'Inspection d'académie a organisé, le 9 avril 2014, une conférence sur le thème du langage mathématique, à destination de 250 enseignants du premier degré du département. Elle souhaite être exonérée du montant de l'occupation de l'espace Saez, dont le coût s'élève à 467 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à l'Inspection d'académie.

Association Space junk art centers

L'association Space junk art centers a réalisé, les 25 et 26 avril 2014, un photo shooting dans le cadre du Projet Vénus V pour la sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Elle propose à la Ville de devenir partenaire de la lutte contre ce fléau et sollicite l'exonération du coût d'occupation de l'espace Saez qui s'élève à 400 €.

Compte tenu de la nature de ce projet, il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Les saumoneaux de Mousserolles

L'association Les saumoneaux de Mousserolles, dans le cadre de l'école primaire du Prissé, a organisé, le 20 juin 2014, un spectacle musical suivi d'un repas. Elle souhaite être exonérée du montant de l'occupation de l'espace Saez, dont le coût s'élève à 181 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

ARENES

Fédération des dirigeants commerciaux de France

Du 19 au 21 juin 2014, la Fédération des Dirigeants commerciaux de France (composée de 80 associations locales et des 21 associations régionales) a organisé son congrès national, dont la soirée de gala a eu lieu aux arènes de Bayonne, le 20 juin 2014. Plus de 800 personnes venant de la France entière ont assisté à cet événement. Cette Fédération souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition des arènes qui s'élève à 2 000 €.

Compte tenu de l'intérêt que représente cet événement, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de cette redevance à ladite fédération.

SALLE L'ALBIZIA

Aviron bayonnais football club

L'Aviron bayonnais football club a organisé, le mercredi 8 janvier 2014, une galette des rois pour 200 enfants de l'école de foot et leur famille. Cette association sollicite l'exonération du montant d'occupation de la salle L'Albizia, qui s'élève à 40 €.

Compte tenu de la nature de ce rassemblement, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de cette redevance à ladite association.

Confédération française démocratique du travail (Cfdt)

Le syndicat Cfdt-Pays Basque a organisé, le mardi 8 avril 2014, une réunion de travail à la salle L'Albizia. Il demande l'exonération du montant d'occupation, qui s'élève à 80 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de cette redevance audit syndicat.

Association Bixenterekin

L'association Bixenterekin, pour le soutien de Bixente Palacio, atteint du syndrome de Nager, a organisé le 30 avril 2014, un spectacle dansant, en partenariat avec le lycée Largenté de Bayonne. L'association souhaite être exonérée du montant de l'occupation de la salle L'Albizia, soit 120 €.

Compte tenu du but poursuivi par cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Patronage laïque des petits bayonnais

L'association Patronage laïque des petits bayonnais a organisé, le mercredi 7 mai 2014, le repas des parents de l'accueil de loisirs pour le compte de l'Espace socio-culturel municipal. Elle souhaite l'exonération du montant d'occupation, qui s'élève à 120 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Relais paroissial Saint-Esprit

Dans le cadre de ses actions de proximité sur le quartier, l'association a organisé, le 15 juin 2014, une kermesse annuelle. Comme en 2012, cette association souhaite être exonérée du montant de l'occupation de la salle l'Albizia, qui s'élève à 300 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Assauce étudiante

L'association Assauce étudiante a organisé, le lundi 19 mai dernier, le gala de fin d'année de l'UFR pluridisciplinaire, à l'Albizia. Elle souhaite l'exonération du montant d'occupation, qui s'élève à 230 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)

L'antenne de Bayonne de la Direccte Aquitaine a organisé, le 5 juin 2014, une conférence à destination des représentants du personnel des entreprises du pays Basque récemment élus afin de promouvoir le dialogue social au sein des entreprises. Le coût d'occupation de la salle L'Albizia s'élève à 40 €.

Compte tenu de la nature de cette réunion, il est proposé au conseil d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ce service de l'Etat.

Association La Croix-Rouge française

La Croix-Rouge française a organisé sa troisième braderie de l'année, les 28 et 29 juin 2014. Elle demande l'exonération du montant de l'occupation de la salle L'Albizia qui s'élève à 300€.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est proposé au conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de cette redevance à ladite association.

M. Boutonnet ne prend pas part au vote.

M. Iriart et M. Noguès votent contre.

Adopté à la majorité.